

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 JUILLET 2018**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de juillet deux mille dix-huit, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Substitut : M. Marco Savard pour M. le maire Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absences motivées : M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1851-07-18 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 6.3.1: Dignes et stations de pompage de la rivière du Sud : Incendie à la station Lamoureux.
- 2.- Ajout du point 6.3.2 : Dignes et stations de pompage de la rivière du Sud : Autorisation aux dépenses nécessaires à la remise en état.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1852-07-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 juin 2018, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 451-2018

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 451-2018 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet, sous certaines conditions, la garde de poules ponduses dans la cour arrière des habitations unifamiliales isolées et jumelées en zone résidentielle.

M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, prend son siège.

1.1.2 Urbanisme - Divers

**A) Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR) -
Zone intensive de conservation des oiseaux**

Les membres du comité administratif acquiescent à la demande de rencontre des représentants du Mouvement écologique du Haut-Richelieu relativement à une démarche pour l'identification d'une zone intensive de conservation des oiseaux (ZICO) le long de la rivière Richelieu. Si les représentants du MEHR sont disponibles, le tout interviendrait préalablement à la séance régulière du 11 juillet 2018.

**B) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) -
Adoption du rapport d'activités 2015-2018**

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a été mandatée pour gérer le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Montérégie par chacune des MRC de la Montérégie, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles exige que chaque MRC entérine le rapport d'activités. Les membres du comité administratif en font donc la recommandation.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 FARR - Projet piste cyclable

2.1.1 Octroi de contrat pour l'asphaltage

Considérant qu'un appel d'offres est paru sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et que l'ouverture des soumissions est prévue pour le 6 juillet 2018, un rapport des soumissions déposées sera transmis aux membres du conseil préalablement à la séance du 11 juillet 2018.

2.1.2 Contrôle qualitatif des matériaux en laboratoire - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été déposées relativement à un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en laboratoire dans le cadre des travaux d'asphaltage d'une partie de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham;

CAPV2018-07-03

EN CONSÉQUENCE;

1853-07-18 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en laboratoire à la firme GIE inc. pour un montant de 5 800,00\$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission déposée le 29 juin 2018;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'acceptation par la MRC du Haut-Richelieu d'une soumission conforme relative à la réalisation des travaux d'asphaltage sur une partie de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu-Farnham;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même la subvention obtenue du FARR et du surplus non affecté de la Partie VI.

ADOPTÉE

2.2 CALQ - Entente de partenariat territorial - Avenant

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la ratification et l'autorisation aux signatures d'un avenant à intervenir à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie-Est 2017-2020, le tout proposé par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). En l'occurrence, aucune modification pécuniaire ou administrative ne touche la MRC du Haut-Richelieu puisque l'avenant vise essentiellement à ajouter des partenaires à l'entente.

2.3 FDT- Demande d'aide financière/Municipalité de Saint-Valentin

Une demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Valentin a été déposée pour 3 aspects :

1. Réfection de la façade de l'édifice municipal - 15 000\$
2. Réfection de l'entrée latérale de l'édifice municipal - 5 000\$
3. Réaménagement du « Jardin des cœurs passants » - 20 000\$

Les membres du comité administratif ne recommandent pas l'octroi d'une aide financière pour la réfection de la façade de l'édifice municipal et son entrée latérale puisque cela ne rencontre pas les objectifs et orientations du Fonds de développement des territoires (FDT). Par ailleurs, il est demandé qu'un formulaire soit rempli par la municipalité afin de justifier plus amplement la demande d'aide financière pour le « Jardin des cœurs passants » dans le cadre du FDT. Une lettre à cet effet sera transmise aux représentants de la municipalité de Saint-Valentin. Le dossier sera à nouveau étudié lorsque ce formulaire sera reçu.

Par ailleurs, étant donné que Vélo Québec procède actuellement à la réalisation d'une étude pour évaluer le réseau cyclable régional et proposer un plan d'action pour son développement. Dans la mesure où le « Jardin des cœurs passants » constitue également une halte cycliste, le réaménagement pourrait être intégré à cette demande d'aide financière.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2019

Les membres du Comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2019 se résument comme suit :

CAPV2018-07-03

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre ses efforts d'incitation de la population en vue de maintenir ou accroître la participation aux collectes de matières recyclables.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra maintenir un plan de communication pour suggérer d'autres modes de consommation afin de diminuer l'enfouissement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre les démarches pour réaliser les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles révisé.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra développer un programme visant à augmenter la performance des ICI pour la collecte sélective.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra présenter des alternatives relativement à la gestion des matières organiques en lien avec les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la Politique de gestion des matières résiduelles.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra finaliser le projet de collecte des matières organiques et entreprendre la construction de l'usine de compostage.

4.0 ÉVALUATION

4.1 Dépôt des rôles d'évaluation - Prolongation de délai

Considérant que les municipalités d'Henryville, Noyan, Saint-Sébastien, Sainte-Anne-de-Sabrevois et Sainte-Brigide-d'Iberville auront un nouveau rôle d'évaluation et puisqu'une démission est intervenue au sein des membres de l'équipe du service de l'évaluation, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution permettant le dépôt de ces rôles au plus tard le 1^{er} novembre 2018, si requis. Le directeur général soumet que les travaux sont très avancés et que cette mesure est préventive.

4.2 Demandes de révision de l'évaluation foncière - Prolongation de délai

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à prolonger le délai pour l'acheminement des réponses de l'évaluateur agréé dans le cadre des demandes de révision de l'évaluation foncière.

4.3 Gestionnaire des programmes SHQ et technicienne inspectrice

Le directeur général soumet que la gestionnaire des programmes SHQ et technicienne inspectrice a quitté la MRC du Haut-Richelieu depuis le 29 juin 2018 pour relever d'autres défis professionnels.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 juillet prochain.

5.1.2 Achat de téléphones et licences - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville souhaite se joindre au partenariat concernant la téléphonie IP;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE les membres du comité administratif autorisent l'achat d'appareils téléphoniques ainsi que des licences nécessaires pour un montant de 6 474,00\$, taxes en sus;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être remboursé intégralement par la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

ADOPTÉE

5.2 Divers

5.2.1 Demandes d'appui

A) Hébergement de qualité pour jeunes adultes dans le réseau public

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de M. Jean Hébert et de la municipalité d'Henryville afin que les jeunes personnes hébergées en CHSLD puissent cohabiter avec des personnes de leur âge et dans un environnement adapté à leurs besoins.

B) Programme d'aide financière - Soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (PLIU)

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Témiscamingue qui souhaite que le ministère de la Sécurité publique prolonge le délai accordé pour le programme d'aide financière au soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (PLIU) afin que le tout se réalise à l'intérieur d'un délai d'un an pour les volets 1 et 2 et deux ans pour le volet 3.

C) LPTAAQ - Demande d'assouplissement

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC des Etchemins afin que la LPTAAQ soit assouplie de sorte à assurer le développement des activités agricoles ainsi que les autres facettes du développement des MRC, soit la villégiature, le tourisme, l'agriculture à temps partiel, etc. Il est rappelé que les pouvoirs d'aménagement et de développement des territoires appartiennent aux municipalités et MRC, c'est pourquoi il serait approprié que la LPTAAQ soit adaptée et prenne en compte les compétences municipales.

D) Services ambulanciers - Horaires

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC de la Haute-Gaspésie et de Témiscamingue de même que de la municipalité de Laverlochère-Angliers en ce qui a trait aux horaires.

E) Programme de subvention d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Reconnaissance des municipalités rurales

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC Brome-Missisquoi et de l'Honorable Denis Paradis, député fédéral du comté de Brome-Missisquoi afin que soit revu le critère du PIQM concernant l'obligation d'avoir un indice de charge nette de 100\$ de richesse foncière uniformisée (RFU) de 80 et plus afin d'être admissible au volet 5 dudit programme.

CAPV2018-07-03

6.0 **COURS D'EAU**

6.1 **Services professionnels pour les cours d'eau**

6.1.1 **Rapport du comité d'analyse des soumissions**

Le directeur général soumet que suite à l'appel d'offres émis via SEAO, trois (3) soumissions ont été déposées et analysées. Le comité d'analyse des soumissions a procédé à l'étude et les trois firmes se sont qualifiées et leur enveloppe de prix a été ouverte.

6.1.2 **Octroi de contrat**

Suite au rapport du comité d'analyse des soumissions reçues, les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat de services professionnels relatifs au nettoyage de cours d'eau à la firme Groupe PleineTerre inc. Ce contrat est d'une durée d'un an avec option de renouvellement chaque année pour 2 années supplémentaires.

6.2 **Cours d'eau du Trait-Carré - Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan -
Dédommagement**

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les travaux de nettoyage du cours d'eau du Trait-Carré se réalisent via un seul côté afin d'éviter la coupe d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE de réaliser les travaux de part et d'autre de la rive augmenterait les coûts de réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE;

1855-07-18 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise le versement de dédommagement pour une somme maximum de 3 500\$ dans le cadre de la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau du Trait-Carré;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin le tout à être réparti suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

6.3 **Digues et stations de pompage de la rivière du Sud**

6.3.1 **Station Lamoureux - Incendie**

Le directeur général soumet qu'un incendie est survenu à la station de pompage Lamoureux le 1^{er} juillet 2018. La déclaration aux assureurs a été faite et des mesures temporaires pour assurer le fonctionnement d'au moins une pompe, ont été prises. Il est recommandé d'autoriser le directeur général à procéder aux dépenses nécessaires pour la remise en état.

6.3.2 **Autorisation aux dépenses urgentes**

CONSIDÉRANT l'incendie intervenu le 1^{er} juillet 2018 à la station Lamoureux;

EN CONSÉQUENCE;

CAPV2018-07-03

1856-07-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux dépenses urgentes pour la mise en fonction temporaire des pompes de la station Lamoureux;

DE RATIFIER les dépenses intervenues jusqu'à ce jour;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

APARTÉ POUVOIR DE DÉPENSES

Les membres du comité administratif recommandent d'augmenter le pouvoir de dépenses du directeur général de 5 000\$ à 10 000\$. Par ailleurs, le pouvoir de dépenses du comité administratif devrait être fixé à 20 000\$. La réglementation à cet effet n'a pas été modifiée depuis 2005.

7.0 VARIA

Direction de santé publique - Partage de ressources

Les membres du comité administratif demandent qu'une rencontre d'information intervienne avec Mme Sophia Coulombe de la Direction de santé publique relativement à un projet de partage des coûts d'une ressource pour le dépôt de demandes d'aides financières dans le cadre de différents programmes de subvention dont le FARR. Les municipalités d'Henryville, Saint-Georges-de-Clarenceville et Saint-Alexandre ont déjà été rencontrées à cet effet.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1857-07-18 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 juillet 2018.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier